



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
13 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2024**  
29 janvier-2 février 2024, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Recommandations du Comité des commissaires  
aux comptes**

**Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport  
sur l'application des recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes pour 2022**

*Résumé*

En juillet 2023, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a officiellement publié son rapport d'audit sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ([A/78/5/Add.2](#)) et formulé une opinion sans réserve pour l'année terminée le 31 décembre 2022. Il s'agit de la onzième année complète pour laquelle le FENU établit ses états financiers conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et l'opinion d'audit confirme une nouvelle fois que le Fonds s'attache à respecter ces normes.

Le Directeur général<sup>1</sup> du FENU tient à souligner que la transparence et l'obligation de rendre compte des résultats et des effets des activités menées figurent toujours au premier rang des priorités du Fonds. Les mécanismes de gouvernance et le dispositif d'application du principe de responsabilité permettent de s'assurer que l'administration des ressources est conforme aux principes d'intégrité fiduciaire et qu'il existe une volonté de progresser et d'innover en permanence. Le FENU donne suite aux recommandations de ses organes de contrôle indépendants et en tire continuellement des enseignements pour renforcer l'efficacité et l'efficience.

Il est rendu compte dans le présent document de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée en décembre 2022 et pour les années antérieures. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un état détaillé de l'application des différentes recommandations et le rapport d'audit complet du Comité des commissaires aux comptes peuvent être consultés sur le site Web du Conseil.

<sup>1</sup> Comme indiqué dans la résolution [2321 \(XXII\)](#) de l'Assemblée générale, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement exerce les fonctions de directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies.



*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être : a) prendre note de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour 2022 ; b) appuyer les efforts que fait l'administration du FENU pour appliquer les recommandations du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

## I. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2022. C'est la onzième année consécutive que le Fonds reçoit une telle opinion depuis qu'il a commencé à présenter ses propres états financiers, en 2012. Ce résultat confirme la détermination du Fonds à améliorer constamment la gestion financière, la transparence et l'application du principe de responsabilité. Le FENU continuera de tendre sans relâche vers plus d'efficacité et répond à des recommandations d'audit interne visant à améliorer sa gestion. Le Directeur général du FENU souligne que la transparence et l'obligation de rendre compte des résultats et des effets des activités menées figurent toujours au premier rang des priorités du Fonds.

2. Le FENU s'est doté de mécanismes de contrôle rigoureux, qui comprennent des stratégies d'atténuation et des contrôles, pour garantir l'application intégrale de toutes les recommandations des auditeurs. On trouvera ci-après un bilan des progrès accomplis dans l'application des recommandations.

## II. État d'application des recommandations des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2022

3. Pour l'année terminée le 31 décembre 2022, le Comité des commissaires aux comptes a formulé huit recommandations dans le rapport qu'il a consacré au FENU (A/78/5/Add.2), contre sept recommandations pour 2021. Un rang de priorité élevé a été attribué à ces huit recommandations. L'administration a accepté toutes les recommandations. Le délai d'application a été fixé dans certains cas au premier trimestre de 2024 et dans d'autres au deuxième trimestre de 2024.

4. Cinq des huit recommandations concernent la gestion globale des risques (mise à jour des directives et clarification des rôles) et trois concernent la comptabilité (harmonisation avec d'autres organismes). L'administration du FENU devra s'attacher à continuer d'améliorer les directives et les processus opérationnels relatifs à l'application de la politique de gestion globale des risques et des méthodes comptables.

5. Conformément à la pratique suivie les années précédentes, et comme convenu avec le Comité des commissaires aux comptes, le FENU applique progressivement les recommandations des auditeurs, en établissant clairement les responsabilités et les délais prévus pour la mise en œuvre de chaque recommandation. Cette démarche échelonnée est dictée par la complexité des questions et le temps nécessaire pour les régler et en débattre avec le Comité. Il importe de noter que l'application des recommandations formulées pour 2022 n'a commencé qu'après la parution de la version finale du rapport du Comité, en juillet 2023.

6. À la fin octobre 2023, trois mois après la parution du rapport du Comité des commissaires aux comptes et alors que les dates butoirs, fixées pour 2024, étaient encore lointaines, l'administration du FENU a indiqué que des mesures avaient été prises pour commencer à donner suite aux huit recommandations et faire en sorte que les recommandations soient intégralement appliquées avant l'expiration du délai. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, un tableau de l'état d'application des recommandations d'audit est disponible sur le site Web du Conseil.

Tableau 1  
**Fonds d'équipement des Nations Unies : état de l'application  
des recommandations, par date d'achèvement prévue**

<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Nombre</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations à appliquer</i>	<i>Total</i>
Premier trimestre 2024	2	0	2	0	2
Deuxième trimestre 2024	6	0	6	0	6
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100 %</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>

Tableau 2  
**Fonds d'équipement des Nations Unies : état de l'application  
des recommandations, par degré de priorité**

<i>Priorité</i>	<i>Recommandations dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations à appliquer</i>	<i>Total</i>
Élevée	0	8	0	8
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0</b>	<b>100 %</b>

### III. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'année terminée le 31 décembre 2021 et les années précédentes

7. En octobre 2023, les 25 recommandations d'audit adressées au FENU pour 2021, 2020 et 2019 étaient jugées entièrement appliquées par le Comité des commissaires aux comptes. Aucune des recommandations du Comité n'est restée en souffrance.

### IV. Conclusion

8. Le FENU se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes. Cette opinion atteste du travail considérable accompli par l'ensemble du personnel dans tous les bureaux du FENU. L'administration continuera de suivre de près l'application de toutes les recommandations des auditeurs et veillera à ce que le FENU continue d'améliorer sa productivité et l'application du principe de responsabilité et de renforcer sa transparence et sa performance de façon à améliorer les effets et les résultats de son action, en ne ménageant aucun effort pour appliquer dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.